

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

### RAPPORT N°19/02/26-11

#### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME AMARO JURISTE DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Projet de Réussite Educative, dans le cadre du dispositif d'Accueil des Collégiens Temporairement Exclus intitulé « L'ESCALE », met en place des actions en partenariat avec Madame AMARO.

Depuis la création de L'ESCALE, les motifs d'exclusion des collégiens sont essentiellement liés à des problématiques de respect des règles, et des devoirs de chacun dans la société.

Aussi, les ateliers qui sont proposés dans le cadre de cette convention répondent à la volonté de travailler en complémentarité du milieu scolaire sur l'accès aux droits et la connaissance des obligations pour mieux les exercer et les faire valoir.

Il est proposé d'aborder ces problématiques par l'utilisation d'un QUIZZ CITOYEN. Il s'agit d'une animation ludique et interactive pour tester les connaissances des jeunes sur des questions de citoyenneté. Elle vise à comprendre les principes, valeurs et libertés qui permettent la vie en société.

A travers ces ateliers, il est proposé aux jeunes de prendre conscience du rôle que peuvent jouer les institutions, comme la police et la justice, en démocratie, en leur donnant des éléments de compréhension et de réflexion sur la notion de citoyenneté.

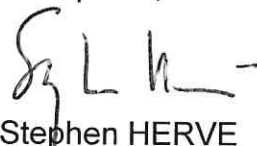
Ces actions sont programmées sur l'année 2026 pour un coût de 1 680 € TTC, correspondant à 12 interventions de 2 heures animées par Madame AMARO

En conséquence, je demande au Conseil :

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre le CCAS et Madame AMARO, concernant la mise en place de ces interventions,

**DE M'AUTORISER** à signer ce document ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire,

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au Budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale, dans chacun des chapitres, articles et fonctions concernés.



Stephen HERVE

Président du Centre Communal d'Action Sociale